



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025/2026

() SALSA DÉBUTANT I () SALSA INTERMÉDIAIRE II () SALSA NIVEAU 3 () SALSA NIVEAU 4 () BACHATA DEBUTANT I () BACHATA INTERMÉDIAIRE () BACHATA NIVEAU 2 () REGGAETON () ROCK DEBUTANT () ROCK INTERMÉDIAIRE

Nom..... Prénom..... Sexe : M / F (*barrer la mention inutile*) Date de naissance.....
 Adresse
 Ville..... Code postal..... Tél portable
 Domicile..... Email (des mails sont envoyés tout au long de l'année pour les infos).....
 Comment nous avez-vous connu (Site/Flyers/Bouche-à-oreilles):
 Autres:

Inscription : seul – famille – couples (à justifier)	1cours/semaine			2cours/semaine			Illimitée		
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année
INDIVIDUEL	60€	120 €	290 €	70€	170€	390€	130€	280€	550€
COUPLE	90€	205 €	460 €	120€	290€	680€	180€	310€	860€
Frais d'inscription 20 €/personne – Réglés le									

Espèces chèque 1 fois 3 fois

Si réglé par un tiers, Nom.....

Certificat médical de moins de 3 mois

1 photo d'identité

Frais d'inscription / personne

*Tous les règlements devront être remis le jour de l'inscription

**PRÉSENTATION DE LA CARTE D'ADHÉSION
A CHAQUE COURS**

COTISATION

PROMOS

Frais d'inscription

CADRE RÉSERVÉ AU BUREAU

année 1e trim 2e trim 3e trim

Récap famille

Cotisations Sept Oct Nov Déc Janv Fév Mars Avril

Mai Juin Frais d'inscription

TOTAL à régler



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INSCRIPTION

* L'inscription à l'école de danse implique l'acceptation de son règlement intérieur. * Chaque élève doit s'acquitter des frais d'inscription et des cotisations correspondant aux cours choisis, remplir la fiche d'inscription et fournir les justificatifs demandés.

* A défaut, l'école se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en cours.

* Toute personne qui participe aux cours dans l'établissement reconnaît être apte à pratiquer l'activité pour laquelle elle est inscrite même si aucun certificat médical n'a été fourni. L'école et les professeurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle ou de tous problèmes médicaux pouvant intervenir dans le cadre des cours dispensés. L'élève déclare en avoir pris connaissance et déclare en prendre seule la responsabilité.

PAIEMENT

* Des facilités de paiement sont proposées par l'école en 3. Toutefois l'ensemble des règlements doit être remis au moment de l'inscription.

* En cas de chèque revenu impayé en cours d'année, l'adhésion sera caduque.

* Toute année commencée est due.

REMBOURSEMENT

Aucune absence ne pourra être reportée, déduite ou remboursée. Il en est de même en cas d'arrêt définitif.

DÉROULEMENT DES COURS DE DANSE

* Les cours sont dispensés du 11/09/2025 au 11/06/2026, hors jours fériés. L'école sera fermée pour les périodes de vacances aux dates suivantes :

- du samedi 18 Octobre 2025 au lundi 3 Novembre 2025 (jour de reprise)

- du samedi 20 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026 (jour de reprise)

- du samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026 (jour de reprise)

- du samedi 11 avril 2026 au mardi 27 avril 2026 (jour de reprise)

* Les élèves doivent arriver **5 minutes avant le début du cours** et avoir une tenue adéquate à la pratique du cours enseigné.

* Les professeurs sont les seuls à décider du contenu du cours, des méthodes d'enseignement et du niveau du cours auquel l'élève peut participer.

* Le planning pourra subir des modifications en cours d'année. Il est à noter que les prix sont fixés sur une base d'un minimum de 30 cours par an.

* Les cours de moins de 8 élèves pourront être supprimés ou regroupés dans un autre cours

* Afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances la présence de tout public dans la salle n'est pas autorisée pendant les cours

* L'accès à l'arrière du bar et de la caisse sont strictement interdits à toutes personnes en dehors du personnel

DROIT À L'IMAGE

Par son adhésion l'élève ou son tuteur légal autorise « VILLA MALTA DANSE » à faire figurer sur son site internet ou sa page Facebook toute photo de groupe prise dans le cadre des activités de l'école (cours, stage, soirée...).

Il est interdit de photographier ou de filmer tout élève ou groupe d'élèves pendant les cours sans autorisation préalable.

TOUT MANQUEMENT VOLONTAIRE AUX RÈGLES ÉNONCÉES CI-DESSUS POURRA DONNER LIEU À LA RADIATION DE L'ADHÉRENT, SANS APPEL NI REMBOURSEMENT DES COTISATIONS.

L'ÉCOLE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DE VOL D'OBJETS PERSONNELS. Le parking n'étant pas surveillé, l'école décline toutes responsabilités en cas d'accidents ou de détérioration.

Date..... Nom

Signature (Précédé de la mention Lu et Approuvé)